



Résumé de la 5e soirée Dialogue

Résumé de notre dernière soirée Dialogue

Soirée Dialogue le 3 décembre "Lorsque la police ne distingue que la couleur de la peau – résistance et voies légales à l'encontre du profilage racial" avec Tarek Naguib, co-éditeur et Jana Häberlein, co-auteurice du livre " Racial Profiling: Struktureller Rassismus und antirassistischer Widerstand ".

L'association MULTIMONDO organise la série d'événements Dialogue, qui invite des personnes aux biographies différentes à discuter et échanger des sujets sociopolitiques lors de plusieurs soirées. La cinquième et dernière soirée Dialogue de l'année a eu lieu le 3 décembre sur le thème du profilage racial. Tarek Naguib et Jana Häberlein traitent ce sujet sous différentes formes. Le juriste Tarek Naguib fait des recherches et enseigne le droit anti-discrimination. Il a cofondé le « Réseau suisse de recherche sur la discrimination » et « Institut Nouvelle Suisse » (INES) et participe à « l'Alliance contre le profilage racial » et à la « table ronde du racisme Berne ». Jana Häberlein est sociologue, enseigne dans différentes universités suisses, est chercheuse associée dans un projet SNIS à l'Université de Bâle et co-présidente du Point de contact Sans-Papiers à Bâle.

En guise d'introduction, les origines du livre ont été brièvement expliquées et nos deux invité-e-s ont présenté leur travail. Tarek Naguib aborde dans son travail des questions d'inégalité et la manière dont le droit peut soutenir les forces émancipatrices. Jana Häberlein a parlé de son projet de recherche "The vitality of borders", dans lequel elle s'est penchée sur l'approche des gardes-frontières suisses en matière de contrôle aux frontières, en particulier à la frontière sud à Chiasso. Elle a effectué son observation participative en 2016/17 pendant trois séjours sur un total de 18 jours.

Au cours de la soirée, il a été souligné que les procédures judiciaires contre le profilage racial ne concernent pas que les policier-ère-s ou les procédures individuelles elles-mêmes, mais les structures qui rendent cette pratique possible. La procédure judiciaire doit s'opposer au pouvoir de la police, au pouvoir de la loi et en même temps sensibiliser le pouvoir judiciaire. Il est évident que la question du racisme, si elle n'est pas explicitement abordée, est évitée et, si elle est concrètement dénoncée, déclenche une résistance. Pour Tarek Naguib, nous sommes maintenant à un point où la loi n'est pas un allié fiable en matière de racisme. Il est également important de noter que le profilage racial ne concerne pas seulement les contrôles problématiques, mais aussi l'organisation des opérations de police en général. Il ne s'agit pas seulement de savoir qui doit être contrôlé-e, mais aussi où et combien de policier-ère-s sont déployé-e-s dans un lieu donné.

Enfin, nous avons également discuté des options qui s'offrent à nous pour agir en tant que société civile. Un aspect important sur lequel les deux invité-e-s ont insisté était la solidarité – avec les personnes directement concernées, mais aussi avec celles qui s'impliquent. Cela peut aller d'un bref signe de tête lorsqu'on observe le profilage racial à une intervention réelle (verbale). Il est important de rester calme et amical et de tenir compte des besoins des personnes directement touchées (et, au mieux, de leur demander si elles veulent que quelqu'un-e intervienne). De plus, il est également important de savoir que l'intervention peut avoir des conséquences. D'une part, cela coûte du temps et peut entraîner une amende. Pour Tarek Naguib, il se peut également que lorsqu'on intervient, la personne concernée n'en soit pas toujours heureuse. Toutefois, il a été mentionné que ce n'est pas parce qu'on n'est pas concerné-e directement par le profilage racial, qu'il faut rester indifférent-e, tout le monde peut agir. Ainsi, l'un des objectifs de l'ouvrage est de convaincre la société civile à faire bouger les choses afin que le profilage racial ne soit plus considéré comme "normal".

Une autre forme de résistance pour les personnes directement concernées peut être de déposer une demande en constatation auprès de la police. Un formulaire simplifié a été créé à cet effet. L'idée est que la police et la justice soient forcées par une recrudescence de demandes en constatation incitant à prendre des mesures concrètes pour combattre le profilage racial avec la police. Ceux qui ne veulent pas aller aussi loin peuvent également signaler l'incident à gggfon, un service d'information et de conseil sur les thèmes du racisme/discrimination, de la violence dans les espaces publics et de l'extrémisme de droite. En principe, il est important de demander le nom du/de la policier-ère et la raison du contrôle et de se rappeler la date, l'heure et le lieu.

Des recommandations sur la façon de procéder en cas de profilage racial (en tant que personne directement concernée ou en tant que témoin) peuvent être consultées à l'adresse suivante :

https://www.rosalux.de/fileadmin/rls_uploads/pdfs/Studien/racial-profiling.pdf (à la fin du présent document).

Dialogue est soutenu par le Secteur Terre Nouvelle-Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et par fondia.



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

